



Enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions sociales
Questionnaire Ecoles 2022

Liste des bordereaux - Questionnaire Ecoles*

[IDET1 - Identification de l'établissement](#)

[IDFOR2 - Identification de la formation](#)

[TA2D - Diplômes délivrés](#)

[TA2D1 - Diplômes délivrés en 2021 Formation Accompagnant Educatif et S](#)

[TA2E - Effectif des étudiants](#)

[TA2S - Sélection à l'entrée](#)

[TA2A - Nombre d'interruptions de scolarité](#)

[TA2F - Nombre de places financées](#)

**les informations collectées avec ce questionnaire sont des données agrégées par formation, fournies par les établissements.*

Légende:

-  cellules dont le calcul est automatisé
-  cellules à ne pas remplir
-  cellules à remplir sous condition

IDET1 - Identification de l'établissement en 2022

Informations sur l'établissement

FINESS	A1	<input type="text"/>
Raison sociale	A2	<input type="text"/>
Statut	A3	<input type="text"/>
Adresse1	A4	<input type="text"/>
Adresse2	A5	<input type="text"/>
Code postal	A6	<input type="text"/>
Ville	A7	<input type="text"/>
Département	A8	<input type="text"/>
Région	A9	<input type="text"/>

IDFOR2 - Identification de la formation en 2022

Informations sur la formation

Raison sociale	A1	<input type="text"/>
Identifiant de la formation	A2	<input type="text"/>
Code de la formation	A3	<input type="text"/>
Libellé de la formation	A4	<input type="text"/>
FINESS de rattachement	A5	<input type="text"/>
Statut juridique de l'établissement	B1	<input type="text"/>
Code postal	A21	<input type="text"/>
Département	A6	<input type="text"/>
Région	A7	<input type="text"/>
Code UAI (RNE) de l'établissement ^①	B2	<input type="text"/>
Nombre total d'étudiants inscrits en 2022 ^①	A8	<input type="text"/>
Nombre total d'étudiants diplômés en 2022 ^①	A9	<input type="text"/>
Nombre de places offertes aux candidats ayant passé les épreuves de sélection ou ayant déposé un dossier de sélection (hors Parcoursup) en 2022 ^①	A10	<input type="text"/>
Parmi les étudiants inscrits dans votre établissement en 2022, y a-t-il des étudiants qui ont participé à la réserve sociale liée à la Covid-19 au cours de l'année 2022 ?	A22	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne sait pas

{si A22 coché BLOC_C : Début}

A combien estimez-vous le nombre d'étudiants de votre établissement ayant participé à la réserve sociale liée à la Covid-19 au cours de l'année 2022 ? ^①A23

Parmi vos étudiants, y en a-t-il qui n'ont pas de tout participé à la réserve sociale liée à la Covid-19 au cours de l'année 2022 ?

A24 Oui
 Non
 Ne sait pas

{si A22 coché BLOC_C : Fin}

Informations sur le gestionnaire de la formation

Nom	A11	<input type="text"/>
Téléphone ^①	A12	<input type="text"/>
Téléphone portable (si télétravail) ^①	A13	<input type="text"/>
E-mail du responsable de la formation	A14	<input type="text"/>
E-mail du secrétariat	A15	<input type="text"/>
Les gestionnaires de la discipline et de l'enquête sont-ils deux personnes distinctes ? ^①	A16	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

{si A16 coché Bloc A: Début}

Informations sur le gestionnaire de l'enquête

Nom	A17	<input type="text"/>
Téléphone ^①	A18	<input type="text"/>
Téléphone portable (si télétravail) ^①	A19	<input type="text"/>
E-mail du gestionnaire de l'enquête	A20	<input type="text"/>

{si A16 coché Bloc A: Fin}

TA2S - Sélection à l'entrée en 2022

Consignes :

Ce bordereau permet de distinguer les candidats à la formation, selon leur mode de candidature. On distingue ici trois modes de sélection pour les candidats qui ont postulé via :

- Parcoursup
- épreuves de sélection (écrit et/ou oral)
- dossier (hors Parcoursup)

[>>> pour avoir des informations complémentaires sur ce bordereau, vous pouvez aussi consulter le site de FAQ de l'enquête](#)

Votre formation a-t-elle recruté tout ou partie de ses étudiants via la plateforme **Parcoursup** en 2022 ?

D3 Oui Non

{si D3 coché Bloc C: Début}

Nombre de candidats ayant postulé à la formation via **Parcoursup** en 2022 ①

D4

Nombre de places réservées dans la formation aux candidats postulant via **Parcoursup** en 2022

D5

{si D3 coché Bloc C: Fin}

Votre formation a-t-elle recruté des étudiants **en dehors de Parcoursup** en leur faisant passer des épreuves de sélection ou en leur demandant de déposer un dossier de sélection en 2022 ?

D6 Oui Non

{si D6 coché ou D3 non coché Bloc D: Début}

Consignes :

Afin de bien répondre aux questions ci-dessous, veuillez noter que:

- Les candidats devant figurer sur ce bordereau sont ceux ayant passé les épreuves de sélection au cours de l'année 2022 et ceci même si ces épreuves ne donnent pas lieu à une rentrée en 2022.
- Les élèves ayant postulé via Parcoursup ne sont pas à inclure dans les tableaux.

Sélections débutant entre le 1er janvier et le 31 juillet 2022 ①

		Hommes	Femmes	Total
		A	B	C
Nombre de candidats ayant passé les épreuves de sélection ou ayant déposé un dossier de sélection pour entrer en formation (hors Parcoursup)	1			
Nombre de candidats ayant réussi ces sélections (hors Parcoursup)	2			
Nombre de places qui étaient offertes aux candidats passant ces sélections (hors Parcoursup)	3			

Sélections débutant entre le 1er août et le 31 décembre 2022 ①

		Hommes	Femmes	Total
		A	B	C
Nombre de candidats ayant passé les épreuves de sélection ou ayant déposé un dossier de sélection pour entrer en formation (hors Parcoursup)	4			
Nombre de candidats ayant réussi ces sélections (hors Parcoursup)	5			
Nombre de places qui étaient offertes aux candidats passant ces sélections (hors Parcoursup)	6			

{si D6 coché ou D3 non coché Bloc D: Fin}

Les épreuves de sélection pour entrer dans votre formation sont-elles communes à d'autres formations?

D1 Oui Non

{si D1 coché Bloc B: Début}

Si oui, indiquez la liste des établissements qui partagent les épreuves de sélection avec la vôtre :

D2

{si D1 coché Bloc B: Fin}

TA2E - Nombre d'étudiants en 2022

Consignes :

Ce sont l'ensemble des élèves et étudiants ayant effectué une rentrée en 2022 (ont été inscrits en formation) dans votre établissement de formation qui doivent figurer dans ce bordereau. Les étudiants qui quittent la formation en cours d'année ne doivent pas être retirés des effectifs (ils devront par contre figurer en plus dans le bordereau sur les interruptions). Un étudiant qui est comptabilisé comme étant en formation initiale (ou continue ou en alternance) ne peut pas figurer en même temps dans un autre type de formation ceci afin qu'il n'y ait **pas de double compte dans l'effectif total**.

On distingue **les types de formation** de la manière suivante :

- **initiale** : la formation initiale concerne les élèves et étudiants qui ne sont pas en situation d'alternance et qui poursuivent leurs études sans interruption
- **continue** : la formation continue concerne les élèves et étudiants qui ne sont pas en situation d'alternance et qui reprennent leurs études suite à l'interruption de celles-ci pendant plus d'un an
- **alternance** : la formation en alternance est fondée sur l'articulation de temps de formation en établissement de formation (formation théorique) et en entreprise qui accueille des élèves et étudiants (formation pratique). L'alternance peut se faire avec un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation. (Ex : une étudiante qui est en 2ème année et en formation initiale, avec un contrat en alternance doit être comptabilisé dans l'effectif de la cellule B21)

Afin de pouvoir remplir le **tableau sur l'allègement**, veuillez noter que :

- Il s'agit ici de prendre en compte les étudiants à leur entrée en formation et donc sur l'ensemble de leur parcours dans la formation.
- Sont à comptabiliser en "**VAE partielle**", les étudiants qui, **avant de s'inscrire en formation**, ont fait une **demande de validation des acquis de l'expérience (VAE), qui a abouti sur une validation partielle**: c'est à dire, que ces personnes ont obtenu, avant leur inscription dans leur formation actuelle, une attestation de compétence les dispensant donc de devoir passer certaines épreuves.
- Sont à comptabiliser en "**Hors VAE**", les étudiants qui **du fait de leur parcours scolaire antérieur** (exemple: obtention au préalable d'un autre diplôme) sont **dispensés de devoir passer certaines des épreuves nécessaires pour l'obtention du diplôme** qu'elles préparent actuellement. Il s'agit donc d'étudiants qui bénéficient d'un allègement de scolarité sans avoir fait de demande de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtenir ou sans l'avoir obtenue.

On entend ici par **redoublant** une personne qui a effectué une rentrée (s'est inscrite) dans votre établissement de formation dans la même année de formation que celle qu'elle a suivi l'année précédente et ceci même si l'année précédente elle n'était pas inscrite dans votre établissement de formation. On se réfère donc à un redoublement dans la discipline.

On entend ici par **nouveaux inscrits néo-bacheliers** les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans votre établissement de formation directement après [>>> pour avoir des informations complémentaires sur ce bordereau, vous pouvez aussi consulter le site de FAQ de l'enquête](#)

Session débutant entre le 1er janvier et le 31 juillet 2022

	Année d'études dans la formation	Type de formation	Effectif total			
			Hommes	Femmes	Total	Dont étrangers
			A	B	C	D
Effectifs des étudiants selon le type de formation	1ère année	Initiale ①	17			
		Alternance ①	18			
		Continue ①	19			
		Total	1			
	2ème année	Initiale ①	20			
		Alternance ①	21			
		Continue ①	22			
		Total	2			
	3ème année	Initiale ①	23			
		Alternance ①	24			
		Continue ①	25			
		Total	3			
	4ème année	Initiale ①	26			
		Alternance ①	27			
		Continue ①	28			
		Total	4			
	Total	Initiale ①	29			
		Alternance ①	30			
		Continue ①	31			
		Total	5			

	Année d'études dans la formation	Type d'allègement	Effectif total			
			Hommes	Femmes	Total	Dont étrangers
			A	B	C	D
Effectifs des étudiants ayant un allègement de scolarité ①	1ère année	VAE partielle	32			
		Hors VAE	33			
	2ème année	VAE partielle	34			
		Hors VAE	35			
	3ème année	VAE partielle	36			
		Hors VAE	37			
	4ème année	VAE partielle	38			
		Hors VAE	39			
	Total	VAE partielle	6			
		Hors VAE	7			

	Année d'études dans la formation	Effectif total		
		Hommes	Femmes	Total
		A	B	C
Effectifs des étudiants redoublant l'année d'étude dans la formation suivie	1ère année	40		
	2ème année	41		
	3ème année	42		
	4ème année	43		
	Total	44		

	Année d'études dans la formation	Effectif total		
		Hommes	Femmes	Total
		A	B	C
Effectifs des étudiants nouveaux inscrits dans l'établissement	1ère année	45		
	dont néo-bacheliers ①	46		
	2ème année	47		
	3ème année	48		
	4ème année	49		
	Total	8		

Session débutant entre le 1er août et le 31 décembre 2022

	Année d'études dans la formation	Type de formation		Effectif total			
				Hommes	Femmes	Total	Dont étrangers
				A	B	C	D
Effectifs des étudiants selon le type de formation	1ère année	Initiale ①	50				
		Alternance ①	51				
		Continue ①	52				
		Total	9				
	2ème année	Initiale ①	53				
		Alternance ①	54				
		Continue ①	55				
		Total	10				
	3ème année	Initiale ①	56				
		Alternance ①	57				
		Continue ①	58				
		Total	11				
	4ème année	Initiale ①	59				
		Alternance ①	60				
		Continue ①	61				
		Total	12				
	Total	Initiale ①	62				
		Alternance ①	63				
		Continue ①	64				
		Total	13				

	Année d'études dans la formation	Type d'allègement		Effectif total			
				Hommes	Femmes	Total	Dont étrangers
				A	B	C	D
Effectifs des étudiants ayant un allègement de scolarité ①	1ère année	VAE partielle	65				
		Hors VAE	66				
	2ème année	VAE partielle	67				
		Hors VAE	68				
	3ème année	VAE partielle	69				
		Hors VAE	70				
	4ème année	VAE partielle	71				
		Hors VAE	72				
	Total	VAE partielle	14				
		Hors VAE	15				

	Année d'études dans la formation	Effectif total		
		Hommes	Femmes	Total
		A	B	C
Effectifs des étudiants redoublant l'année d'étude dans la formation suivie	1ère année	73		
	2ème année	74		
	3ème année	75		
	4ème année	76		
	Total	77		

	Année d'études dans la formation	Effectif total		
		Hommes	Femmes	Total
		A	B	C
Effectifs des étudiants nouveaux inscrits dans l'établissement	1ère année		78	
		dont néo-bacheliers ①	79	
	2ème année	80		
	3ème année	81		
	4ème année	82		
	Total	16		

TA2F - NOMBRE d'inscrits bénéficiant d'un financement en 2022

Consignes :

Le bordereau « Nombre de places financées » (TAF) permet de recenser parmi les élèves et étudiants ayant effectué une rentrée entre le 1er janvier et le 31 juillet 2022 ou entre le 1er août et le 31 décembre 2022, ceux ayant bénéficié d'un financement de leur scolarité par un organisme institutionnel ou un employeur, selon le financeur de leur année d'étude. On obtient ainsi, par financeur, le nombre d'élèves/ étudiants de 1ère, 2ème, 3ème et 4ème année d'étude dont la formation a été partiellement ou totalement financée en 2022.

⚠ Un même élève ou étudiant peut bénéficier d'un financement par plusieurs organismes. C'est pourquoi la somme des lignes du tableau ne correspond pas forcément au total des inscrits.

Vous ne devez pas renseigner d'étudiants pour les années de formation qui sont au-delà de la durée maximale de formation de votre formation.
Dans le cas où il n'y a aucun étudiant qui bénéficie d'un financement, il faut renseigner "0".

>>> pour avoir des informations complémentaires sur ce bordereau, vous pouvez aussi consulter le site de FAQ de l'enquête

Nombre d'inscrits entre le 1er janvier et le 31 juillet 2022 selon le type de financement ①

		1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	Total
		A	B	C	D	E
Nombre d'inscrits bénéficiant d'un financement par :	Conseil régional	1				
	Conseil départemental	2				
	OPCO (ancien OPCA)	3				
	Pôle emploi	4				
	Employeurs	5				
	Autres organismes (services déconcentrés de l'Etat, AGEFIP ...)	6				
Nombre d'inscrits ne bénéficiant d'aucun financement d'un organisme ①		8				

Nombre d'inscrits entre le 1er août et le 31 décembre 2022, selon le type de financement ①

		1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	Total
		A	B	C	D	E
Nombre d'inscrits bénéficiant d'un financement par :	Conseil régional	9				
	Conseil départemental	10				
	OPCO (ancien OPCA)	11				
	Pôle emploi	12				
	Employeurs	13				
	Autres organismes (services déconcentrés de l'Etat, AGEFIP ...)	14				
Nombre d'inscrits ne bénéficiant d'aucun financement d'un organisme ①		16				

TA2D - Diplômes en 2022

Consignes :

Veillez :

- prendre en compte la date de passage de l'examen et non pas la date de signature du diplôme
- comptabiliser aussi les étudiants qui ont obtenu leur diplôme aux sessions de rattrapage
- tenir compte du fait que l'allègement est à prendre en compte à l'entrée en formation et donc sur l'ensemble du parcours dans la formation.

[>>> pour avoir des informations complémentaires sur ce bordereau, vous pouvez aussi consulter le site de FAQ de l'enquête](#)

Epreuves débutant entre le 1er janvier et le 31 juillet 2022 ①

				Hommes	Femmes	Total
				A	B	C
Présentés et reçus HORS VAE et allègement de scolarité		Nombre de présentés	1			
		Nombre de reçus	2			
Présentés et reçus après :	VAE partielle puis parcours de formation	Nombre de présentés	13			
		Nombre de reçus	14			
	Allègement de scolarité puis parcours de formation	Nombre de présentés	15			
		Nombre de reçus	16			
Total présentés et reçus		Nombre de présentés	5			
		Nombre de reçus	6			

Epreuves débutant entre le 1er août et le 31 décembre 2022 ①

				Hommes	Femmes	Total
				A	B	C
Présentés et reçus HORS VAE et allègement de scolarité		Nombre de présentés	7			
		Nombre de reçus	8			
Présentés et reçus après :	VAE partielle puis parcours de formation	Nombre de présentés	17			
		Nombre de reçus	18			
	Allègement de scolarité puis parcours de formation	Nombre de présentés	19			
		Nombre de reçus	20			
Total présentés et reçus		Nombre de présentés	11			
		Nombre de reçus	12			

TA2D1 - Diplômes délivrés en 2022 Formation Accompagnant Educatif et Social

Consignes :

Veillez :

-prendre en compte la date de passage de l'examen et non pas la date de signature du diplôme

-comptabiliser aussi les étudiants qui ont obtenu leur diplôme aux sessions de rattrapage

-tenir compte du fait que l'allègement est à prendre en compte à l'entrée en formation et donc sur l'ensemble du parcours dans la formation.

[>> pour avoir des informations complémentaires sur ce bordereau, vous pouvez aussi consulter le site de FAQ de l'enquête](#)

Epreuves débutant entre le 1er janvier et le 31 juillet 2022 ①

				Hommes	Femmes	Total
				A	B	C
Présentés et reçus, HORS VAE et allègement de scolarité	Nombre de présentés		1			
	Nombre de reçus		2			
Présentés et reçus après :	VAE partielle puis parcours de formation	Nombre de présentés	17			
		Nombre de reçus	18			
	Allègement de scolarité puis parcours de formation	Nombre de présentés	19			
		Nombre de reçus	20			
Total présentés et reçus			5			
			6			

			Hommes	Femmes	Total
			A	B	C
Présentés et reçus au certificat de spécialité complémentaire	Nombre de présentés		13		
	Nombre de reçus		14		

Epreuves débutant entre le 1er août et le 31 décembre 2022 ②

				Hommes	Femmes	Total
				A	B	C
Présentés et reçus HORS VAE et allègement de scolarité	Nombre de présentés		7			
	Nombre de reçus		8			
Présentés et reçus après :	VAE partielle puis parcours de formation	Nombre de présentés	21			
		Nombre de reçus	22			
	Allègement de scolarité puis parcours de formation	Nombre de présentés	23			
		Nombre de reçus	24			
Total présentés et reçus			11			
			12			

			Hommes	Femmes	Total
			A	B	C
Présentés et reçus au certificat de spécialité complémentaire	Nombre de présentés		15		
	Nombre de reçus		16		

TA2A - Nombre d'interruptions de scolarité en 2022

Consignes :

Ce sont les **étudiants qui ont quitté la formation en cours d'année 2022** qui doivent ici être recensés.

On distingue deux types d'interruptions : les interruptions avec intention de revenir (dites "provisoires") et les interruptions "définitives" .

Le tableau sur le nombre d'élèves/ étudiants ayant interrompu provisoirement leur scolarité, totalise l'ensemble des étudiants qui sont en interruption provisoire. Les interruptions "provisoires" correspondent par exemple aux césures, congés maternité, arrêt maladie de longue durée (l'étudiant quitte provisoirement la formation pour cause de maladie, peut revenir en cours d'année, mais ne pourra pas valider l'année scolaire en cours)

Le tableau sur le nombre d'élèves/ étudiants ayant interrompu définitivement leur scolarité, totalise l'ensemble des étudiants qui sont en interruption définitive **en cours de scolarité**. Les "interruptions définitives" correspondent ici : aux étudiants qui cessent de venir en cours, après avoir effectué une rentrée, et qui soit indiquent à l'administration de l'école le fait qu'ils ne souhaitent pas mener leur formation à son terme, soit ne justifient pas leur arrêt de suivi des cours (ex : abandons de scolarité en cours de scolarité, changement d'école en cours de scolarité, exclusion). Les étudiants ayant interrompu définitivement leur formation doivent figurer dans ce tableau même-s'ils ont le droit de revenir plus tard.

Vous devez renseigner les tableaux des interruptions de scolarité. Si vous n'en avez pas, veuillez mettre des 0 dans les sessions où vous avez eu des inscrits en 2022.

[>>> pour avoir des informations complémentaires sur ce bordereau, vous pouvez aussi consulter le site de FAQ de l'enquête](#)

Interruptions entre le 1er janvier et le 31 juillet 2022

	Nombre d'élèves/ étudiants ayant interrompu provisoirement leur scolarité (césure, congé maternité, arrêt maladie de longue durée...)	Effectif total			
		Hommes	Femmes	Total	
		A	B	C	
{Bloc B: Début}	1ère année	11			{Bloc B: fin}
{Bloc C: Début}	2ème année	12			{Bloc C: fin}
{Bloc D: Début}	3ème année	13			{Bloc D: fin}
	4ème année	14			
	Total	15			

	Nombre d'élèves/ étudiants ayant interrompu définitivement leur scolarité (abandons, changement d'établissement, exclusion...)	Effectif total			
		Hommes	Femmes	Total	
		A	B	C	
{Bloc E: Début}	1ère année	1			{Bloc E: fin}
{Bloc F: Début}	2ème année	2			{Bloc F: fin}
{Bloc G: Début}	3ème année	3			{Bloc G: fin}
	4ème année	4			
	Total	5			

Interruptions entre le 1er août et le 31 décembre 2022

	Nombre d'élèves/ étudiants ayant interrompu provisoirement leur scolarité (césure, congé maternité, arrêt maladie de longue durée...)	Effectif total			
		Hommes	Femmes	Total	
		A	B	C	
{Bloc H: Début}	1ère année	16			{Bloc H: fin}
{Bloc I: Début}	2ème année	17			{Bloc I: fin}
{Bloc J: Début}	3ème année	18			{Bloc J: fin}
	4ème année	19			
	Total	20			

	Nombre d'élèves/ étudiants ayant interrompu définitivement leur scolarité (abandons, changement d'établissement, exclusion...)	Effectif total			
		Hommes	Femmes	Total	
		A	B	C	
{Bloc K: Début}	1ère année	6			{Bloc K: fin}
{Bloc L: Début}	2ème année	7			{Bloc L: fin}
{Bloc M: Début}	3ème année	8			{Bloc M: fin}
	4ème année	9			
	Total	10			

Détail des motifs d'interruption de scolarité

Les questions ci-dessous portent sur les différents motifs d'interruption. Il s'agit ici de vérifier auprès de l'ensemble des formations interrogées leur capacité à répondre à ces questions.

Vos réponses à ces questions aideront à définir comment faire évoluer ce bordereau.

Êtes-vous en mesure de distinguer les motifs d'interruption de scolarité des étudiants en cours d'année ?

D1 Oui Non

{si D1 coché Bloc A: Début}

Veillez renseigner, si possible, le tableau suivant, en indiquant le nombre d'étudiants concernés selon le motif d'interruption de scolarité

Nombre d'élèves/ étudiants ayant interrompu leur scolarité selon le motif			Effectif total		
			Hommes	Femmes	Total
			A	B	C
Interruption provisoire :	Césure	21			
	Arrêt maladie de longue durée	22			
	Congé maternité	23			
	Autre	24			
Total interruption provisoire :		25			
Interruption définitive :	Erreur d'orientation	26			
	Changement d'établissement	27			
	Difficulté à trouver un stage	28			
	Difficulté rencontrée lors du stage	29			
	Difficulté à financer la formation	30			
	Exclusion	31			
	Autre	32			
Total interruption définitive :		33			

Avez-vous des remarques/ suggestions sur le tableau ci-dessus (modalités manquantes, difficultés rencontrées...)?

D2

{si D1 coché Bloc A: Fin}